

La maison d'accueil Jean Bru

RÉSUMÉ

Le projet et ses objectifs

L'établissement accueille des jeunes filles de 9 à 21 ans ayant subi des violences sexuelles intrafamiliales. Il est né de la volonté de proposer un lieu spécifique pour permettre aux victimes d'engager un travail de reconstruction auprès d'autres personnes ayant vécu des situations similaires. L'objectif est la mise en place d'un travail d'élaboration pour aider à sortir du statut de victime et à s'engager dans une identité de sujet responsable de son devenir.

Cadre et modalités d'intervention

Ce travail passe par la reconnaissance des violences subies et par l'écoute attentive du discours de chacune. Chaque projet individualisé est conduit par un binôme de coordonnateurs, l'un intervenant auprès de la jeune fille, l'autre auprès de sa famille pour « rassembler les différentes facettes » que la jeune fille va montrer aux adultes qui l'accompagnent. Le mode d'hébergement est déterminé en fonction de l'âge de chacune et de sa problématique, et les professionnels apportent un soutien dans la prise en charge de soi, dans un projet scolaire ou pré-professionnel mais aussi dans le parcours judiciaire. Ils portent une attention particulière au respect du corps et de l'intime, de l'image de soi, qui ont été atteints par l'agression subie.

DATE DE PUBLICATION

Avril 2017

LOCALISATION

Lot-et-Garonne (47)

PUBLIC CIBLE

Enfants, jeunes majeurs, filles

TYPE D'INTERVENTION

Placement en établissement

THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

Inceste, violences sexuelles

SITE INTERNET DU DISPOSITIF



PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

L'association Docteurs Bru a créé à Agen en 1996 un établissement pour accueillir et accompagner des jeunes filles ayant subi des violences sexuelles intrafamiliales.

SERVICE GÉRANT L'ACTION

Association Docteurs Bru
46, rue Boissière, 75116 Paris
Tél : 01 44 34 81 02

PERSONNES À CONTACTER

Pierre-Étienne Gruas
Directeur général ADB
dg@associationdocteursbru.fr

William Touzanne
Directeur MaJB
w.touzanne@majb.fr

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

La maison d'accueil Jean Bru peut recevoir 25 jeunes filles âgées de 10 à 21 ans, selon les modalités suivantes : 12 places en internat pour des jeunes filles de 9 à 16 ans, 3 places en appartement semi-protégé pour des jeunes filles de 16 à 18 ans, 10 places pour des jeunes filles accueillies en accueil diversifié (familles d'accueil, appartements en milieu ordinaire, etc.). Les jeunes filles accueillies ne sont pas seulement originaires de la région mais de tous les départements français.

CADRE JURIDIQUE

La maison d'enfants à caractère social Jean Bru est un établissement agréé par les services du conseil départemental du Lot-et-Garonne et habilité par les services de la protection judiciaire de la jeunesse du ministère de la Justice.

FINANCEMENT

L'établissement fonctionne avec un prix de journée de 249,96 euros en 2017.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

L'établissement a été créé pour les enfants victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales qui, à l'époque de sa fondation, ne bénéficiaient pas en France d'établissement spécialisé pour les accueillir et les accompagner sur le plan éducatif et thérapeutique.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

Madame le Docteur Bru

RÉFÉRENCES THÉORIQUES

L'équipe se réfère à la clinique psychologique et à la psychanalyse et fonde son travail sur la parole et l'écoute, en lien notamment avec les travaux de Ginette Raimbault, psychiatre et psychanalyste, qui a défini l'établissement comme « un foyer d'accueil éducatif dans un environnement thérapeutique ».

À condition que soient travaillés les deux écueils possibles (la stigmatisation et la suraliénation des personnes accueillies à une identité de victime), l'établissement spécialisé permet de prendre en compte la spécificité de l'atteinte des liens dans l'inceste.

Il peut permettre aux personnes accueillies de se sentir moins seules, d'être rassurées sur le fait que d'autres personnes ont vécu les mêmes situations, de pouvoir en parler ; l'équipe doit toutefois rester attentive à ce que les jeunes accueillies se racontent de leur histoire.

Un conseil d'orientation scientifique et technique (Cost), composé de 8 à 11 membres, accompagne la réflexion de l'association et de l'établissement. Il contribue à renforcer l'étayage théorique du projet d'intervention, à développer de nouvelles actions et à vérifier la pertinence des actions menées. Des liens existent entre le Cost et l'équipe éducative, au travers d'un temps annuel d'échange de l'ensemble de leurs membres, et de la participation au Cost du pédopsychiatre qui anime le « grand groupe » (voir ci-après).

PUBLIC VISÉ

L'établissement accueille un public de jeunes filles, âgées de 9 à 16 ans pour l'internat (un rajeunissement des jeunes accueillies étant observé ces dernières années) et de 16 à 18 ans pour l'appartement semi-protégé et l'appartement semi-autonomie (colocation en milieu ordinaire).

99% sont prises en charge suite à une décision judiciaire. La durée moyenne des séjours est de 2 à 3 ans.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLlicitÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

L'équipe comprend : 1 directeur, 1 chef de service, 1 éducatrice coordonnatrice (0,5 ETP), 7 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs (3 femmes, 2 hommes), 1 assistante sociale, 1 maîtresse de maison (0,9 ETP), 1 auxiliaire-socio-éducative, 2 surveillantes de nuit, 2 animateurs soutien scolaire (0,6 ETP), un médecin psychiatre (0,16 ETP).

Un médecin psychiatre psychanalyste intervient hebdomadairement auprès des professionnels.

Notons qu'en 2017, le projet de recruter un psychologue est en discussion.

En ce qui concerne les fonctions support, l'équipe bénéficie du concours d'un ouvrier d'entretien et d'un agent de service; tous les deux en lien permanent avec les jeunes filles notamment à l'occasion des accompagnements scolaires.

Le secteur administratif et financier est composé de deux personnes : une secrétaire comptable et de direction, une secrétaire administrative chargée de l'accueil.

Le dispositif d'intervention éducative est organisé en trois entités :

- l'équipe éducative d'internat;
- l'équipe éducative de l'appartement semi-protégé;
- l'équipe socio-éducative du Service d'intervention socio-éducatif en milieu naturel (Sisemn) qui accompagne les jeunes filles en accueil diversifié et travaille avec les familles naturelles, avec notamment un objectif de prévention de la reproduction intergénérationnelle.

Les locaux sont composés de : un hall d'accès où sont exposés des travaux artistiques des jeunes filles, cinq bureaux (directeur, chef de service internat, service socio-éducatif en milieu naturel, équipe éducative, médecin psychiatre), une salle de réunion, une salle de soutien scolaire, une petite salle d'esthétique (où une fois par mois une association de socioesthéticienne « Beauté en cœur » propose des soins pouvant revaloriser l'estime de soi), une salle d'informatique (l'accès aux ordinateurs est accompagné et un travail de prévention sur l'usage d'internet est mené), deux salles de jeux/télévision, quinze chambres individuelles toutes équipées avec douche et toilettes et donnant sur une cour/jardin intérieur, une cuisine et une salle à manger, une buanderie.

L'appartement semi-protégé avec un accès possible sur le jardin intérieur comprend trois chambres individuelles équipées, un bureau et une salle de vie avec cuisine aménagée.

OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif de la prise en charge est, par la reconnaissance des violences subies et l'écoute attentive du discours de chaque jeune fille, de permettre un travail d'élaboration individuel et institutionnel pour les aider à sortir du statut de victime et à s'engager dans leur identité de sujet responsable de leur devenir. La finalité étant de les préparer à leur future vie de femme et de citoyenne.

L'institution a également pour objectif d'être un lieu de réflexion et de recherche sur la question de la spécificité du traumatisme de l'inceste et des réponses à lui apporter dans les champs psycho-socio-éducatifs.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

1996

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION

1996

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

15 novembre 1995

Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un centre d'accueil pour jeunes.

Filles mineures pris par le président du conseil général du Lot-et-Garonne.

1996

Ouverture du centre pour jeunes filles mineures victimes de violences sexuelles.

Mai 1996

Création du conseil d'orientation scientifique et technique (Cost).

1998

Recrutement de Ginette Raimbault, recomposition de l'équipe éducative.

Mise en place du principe :

- Organisation des psychothérapies à l'extérieur de l'établissement;
- Affirmation d'un accompagnement spécifique à destination de jeunes filles victimes d'inceste.

Janvier 1999

Création du « service famille » chargé de travailler avec les familles naturelles et de préserver le lien durant le placement.

Janvier 2015

Délibération du Conseil d'administration affirmant la vocation spécifique de l'établissement dans la prise en charge et l'accompagnement de jeunes filles victimes de violences sexuelles intrafamiliales.

Janvier 2016

Création du service d'intervention socio-éducatif en milieu naturel (Sisemn) intégrant le « service famille » et le service d'accompagnement des jeunes filles en accueil diversifié.

Juin 2016

Publication des nouveaux projets associatifs et d'établissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTION DE L'ACTION EFFECTIVE

Différents outils sont mobilisés dans l'accueil des jeunes filles :

- **Le soutien dans la prise en charge de soi** : chacune est responsable de sa chambre, espace de vie personnel dont elle détient la clé et qu'elle entretient elle-même avec l'aide des éducateurs. Les jeunes filles sont également accompagnées dans leurs choix de vêtements adaptés à leur âge et à la saison, et assurent elles-mêmes l'entretien de leur linge avec un accompagnement éducatif adapté à chaque situation. Ces éléments sont l'occasion de travailler au respect du corps et de l'intime, de l'image de soi, qui ont été atteints par l'agression subie. Sur le plan éducatif, l'établissement fixe beaucoup de règles de fonctionnement, avec l'objectif d'apprendre aux jeunes filles à être libres.
- **Le binôme de coordonnateurs** : deux coordonnateurs sont désignés pour conduire le projet individualisé de chaque jeune, l'un intervenant auprès d'elle sur le plan éducatif et de l'internat, l'autre intervenant auprès de sa famille dans le cadre du Sisemn. L'objectif est de « rassembler les différentes facettes » que la jeune fille va montrer aux

adultes qui l'accompagnent. Toutefois, le travailleur social qui intervient auprès de la famille n'intervient pas dans le quotidien des jeunes filles.

- **Le projet scolaire ou pré-professionnel** : toutes les jeunes filles, dont beaucoup arrivent déscolarisées, ont un projet scolaire ou pré-professionnel et se rendent à l'école dès le lendemain de leur arrivée dans l'établissement. L'établissement est attentif aux orientations en scolarité spécialisée de certaines jeunes qui ne correspondent pas à leurs capacités cognitives réelles et veille à initier des réorientations en scolarité générale. Un temps obligatoire d'étude est organisé dans l'établissement tous les soirs de la semaine, animé par deux professionnels ; l'étude peut également se tenir pendant les week-ends ou les vacances.

- **Les ateliers** : des ateliers animés par des professionnels de l'établissement sont organisés le mercredi. L'atelier cuisine permet à tour de rôle aux jeunes filles de réaliser, depuis la préparation d'un menu équilibré jusqu'à la confection des plats, les repas de midi et mercredi soir. L'atelier « talents cachés » vise à permettre à chaque jeune de finaliser un projet de réalisation d'objet, de dessin.

- **La réunion des jeunes filles** : elle se tient une fois par semaine dans la salle de jeux. C'est un temps d'organisation des plannings (soutien scolaire, participation aux ateliers, activités de loisirs), mais aussi de régulation de la vie collective, au cours duquel chaque jeune peut s'exprimer sur son vécu dans le groupe, les tensions, les difficultés ressenties. Les principaux débats qui y ont lieu sont retranscrits dans une lettre mensuelle, adressée aux parents.

- **L'accès à l'autonomie** : les jeunes atteignant l'âge de 16 ans peuvent, après accord avec l'équipe éducative, bénéficier d'un accueil soit dans l'une des chambres de l'appartement semi-protégé, soit d'une colocation dans un appartement en ville. Le réaménagement du suivi éducatif, assuré par le service d'intervention socio-éducative en milieu naturel, est l'occasion de mettre en place au cas par cas différents apprentissages de vie autonome au quotidien.

- **Le travail avec les familles** : l'équipe du Sisemn, formée à la médiation familiale, assure la médiatisation des contacts avec la famille et les proches, qui se déroulent dans les conditions décidées par l'autorité judiciaire. En lien avec l'équipe éducative d'internat, les intervenants veillent à déceler toute emprise par l'un ou l'autre membre de la famille sur la jeune et s'assurent de sa compréhension des enjeux familiaux.

- **L'accompagnement dans le parcours judiciaire** : les membres du Sisemn assurent également un accompagnement des jeunes filles dans leur parcours judiciaire (démarches éventuelles en vue de la désignation d'un avocat ou administrateur ad hoc, accompagnement si besoin dans les rencontres avec les acteurs de la procédure en vue de l'informer et la soutenir psychologiquement).

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS

Les professionnels sont fortement engagés dans le fonctionnement de l'établissement. Venir si besoin à l'internat en dehors des horaires de travail ne fait pas débat.

Beaucoup de ressources et d'expertise sur la question de l'inceste existent en interne.

TEMPS ET MODALITÉS DE RÉGULATION EN ÉQUIPE

Une des préoccupations permanentes du directeur concerne les effets de la prise en charge sur les professionnels, qui peuvent être, du fait de l'atteinte identitaire et sexuelle que constitue l'inceste, soit des effets de sidération, burn out, traumatisme secondaire, soit d'impossibilité de penser cette violence.

Outre la réunion hebdomadaire de fonctionnement réunissant l'ensemble des professionnels intervenant au quotidien dans l'établissement, plusieurs espaces de travail existent dans l'établissement :

- **La réunion « grand groupe »** : animée une à deux fois par mois par le psychanalyste attaché à l'établissement, cette instance rassemble tous les professionnels non cadres en lien avec les jeunes filles et sert à parler des problématiques rencontrées en lien avec les difficultés des intervenants ou avec celles des jeunes filles.
- **La réunion « groupe restreint »** : également animée par le même psychanalyste deux fois par mois, cette réunion est le lieu de centralisation de la réflexion sur la situation particulière des jeunes pour affiner l'accompagnement proposé et lutter contre les effets du transfert traumatique.
- **La réunion « clinique » hebdomadaire** durant laquelle est analysée collectivement avec l'aide du médecin psychiatre l'évolution du parcours personnalisé des jeunes filles accompagnées.
- **L'évolution du projet individualisé** de chaque jeune est examinée en réunion de synthèse semestrielle si possible avec le référent ASE. Cette réunion est décomposée en deux temps, le second se faisant en présence de la jeune concernée.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

Après réception d'un dossier de demande et en fonction de l'évaluation de celui-ci par une commission interne composée du directeur, du chef de service et du médecin psychiatre, le premier contact est une visite de pré-admission de la jeune fille avec un travailleur social qui l'accompagne (référént ASE si possible). Cette visite est préparée par l'équipe qui collecte un maximum d'informations en amont auprès du service ASE demandeur. Une présentation est

faite avec les deux coordonnateurs pressentis, l'éducatrice coordinatrice et la chef de service.

Un entretien se déroule ensuite entre la chef de service et la jeune fille portant sur la vie de cette dernière et sur les règles de vie de l'établissement. Un des objectifs de la visite de pré-admission est de vérifier, par les échanges et l'observation, la compréhension et l'adhésion de la jeune au projet d'accueil dans l'établissement ainsi que l'indication clinique de prise en charge (qui suppose une reconnaissance de la violence subie).

IMPLICATION DES USAGERS

Plusieurs personnes ayant séjourné dans l'établissement ont participé à un atelier d'écriture organisé à partir de l'automne 2015 par l'association Docteurs Bru, qui a débouché sur un ouvrage collectif publié en octobre 2016, *Il est important de vous le dire*, aux éditions Le bord de l'eau.

AMPLITUDE D'OUVERTURE ET D'ACCUEIL DES USAGERS

L'établissement est ouvert 365 jours par an.

MODALITÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF PAR SON ENVIRONNEMENT

L'action de l'association Docteurs Bru a notamment pour ambition de promouvoir le projet de la maison d'accueil Jean Bru à l'échelle nationale et locale.

Récemment, décision a été prise de conserver un recrutement national mais de privilégier les demandes d'admission issues des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Un travail de visibilité et de reconnaissance de l'expertise des professionnels sur la question de l'inceste est en cours à l'échelon départemental et régional.

RÉAMÉNAGEMENT OU ÉVOLUTION DU PROJET

Une réflexion est en cours au niveau de l'établissement, en vue de passer d'une « logique de foyer » à celle d'une « plate-forme de services », offrant des réponses diversifiées autres que l'internat.

Il s'agit de promouvoir un projet global selon une logique de parcours de l'utilisateur articulée autour de trois axes majeurs : la prévention, la protection et l'insertion.

L'établissement envisage de développer différents projets constituant des étapes successives (mais non obligatoires) dans les parcours personnalisés des jeunes accueillies : assistants familiaux, appartement « semi-protégé » et appartement « semi-autonomie » en colocation, hébergement en milieu ordinaire protégé (notamment foyer de jeunes travailleurs). Il s'agira de proposer des réponses adaptées et évo-

latives en fonction de l'autonomie sociale et affective des jeunes filles.

Une des pistes serait également d'offrir un pôle ressource aux intervenants locaux ou nationaux de la protection de l'enfance confrontés à ces problématiques et qui souhaitent des conseils mais aussi exprimer leurs souffrance/solitude par rapport à ces situations.

AUTRE PROJET ACTUEL

Une modification du fonctionnement de l'internat est à l'étude, avec l'idée d'accueillir dès l'âge de 8 ans, ce qui impliquerait de repenser le fonctionnement du collectif autour de deux tranches d'âge, 8-13 ans et 13-16 ans.

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

L'ACTION A-T-ELLE FAIT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ?

Soraya MINOT (DE MOURA FREIRE). *Les représentations et la réalité de la parentalité chez les jeunes femmes ayant vécu l'inceste selon les modalités de prise en charge*. Thèse de doctorat en psychologie : université de Rouen, 2014.

Promoteur :

Association Docteurs Bru.

Réalisation :

Laboratoire de Psy-NCA (EA 4700).

Direction scientifique :

Professeure Régine Scelles.

Coordonnateur :

Pour l'association Docteurs Bru : Hélène Romano.

Recueil et analyse des données :

Soraya de Moura.

MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

L'étude vise à comparer plusieurs populations de jeunes femmes ayant subi l'inceste dans leur enfance ou adolescence et à mieux comprendre l'incidence des modes de prise en charge sur les processus de construction de leurs représentations de la parentalité, qu'elles soient devenues mères ou non au moment de la recherche. L'analyse porte sur trois catégories de prises en charge :

- des jeunes femmes ayant été prises en charge par le conseil général (service ASE);
- celles prises en charge à la maison d'accueil spécialisée Jean Bru à Agen;

- des jeunes filles victimes d'inceste n'ayant jamais été prises en charge.

L'étude a été conduite par questionnaires et entretiens semi-directifs.

EFFETS OBSERVÉS

Davantage que les dispositifs les prenant en charge, les femmes ayant participé à l'étude ont dans l'ensemble témoigné de l'importance des rencontres dans leur parcours, avec une importance particulière au respect accordé par ces personnes à leur histoire et aux traumatismes vécus. Ainsi les femmes qui vont le mieux sont celles ayant rencontré dans leur parcours des professionnels qui ont su les écouter, les comprendre. La confiance ressentie dans la relation créée est un point très important. Au contraire, certaines femmes ont pu expliquer et décrire comment des dispositifs censés les aider ont pu être sources de souffrance et de traumatismes supplémentaires.

CONCLUSIONS, PERSPECTIVES DÉGAGÉES

Il s'avère primordial de proposer des dispositifs spécifiques d'aide aux victimes d'inceste, permettant à la (future) mère de pouvoir élaborer son traumatisme, le dépasser au maximum, afin d'éviter les phénomènes de projections, qui pourraient entraver le devenir de leur(s) enfant(s).

Les résultats de cette étude rappellent que prendre en charge des victimes d'inceste nécessite des compétences spécifiques, des professionnels formés et des moyens adaptés à ces problématiques et à la réalité traumatique vécue et ce durant l'ensemble des étapes de vie des victimes. De nombreuses femmes ont témoigné ne pas oser solliciter de l'aide pour les difficultés rencontrées et particulièrement pour la maternité en raison de leur perte de confiance à l'égard des professionnels. Il ne s'agit pas de stigmatiser ces femmes, mais de leur proposer des aides, des soutiens tenant compte des spécificités de leur vécu.

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée en avril 2017 à partir d'une visite de la maison d'accueil Jean Bru et rencontre de l'équipe le 3 février 2017 par 3 membres du Giped/ONPE, ainsi qu'une analyse documentaire (projet associatif et projet d'établissement 2016).